

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE BRUXELLES, le 14/06/1994
ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Administration des établissements de
soins.

CONSEIL NATIONAL DES ETABLISSE-
MENTS HOSPITALIERS.

N/réf. : CNEH/87-1

AVIS DU BUREAU DU CONSEIL NATIONAL DES ETABLISSEMENTS
HOSPITALIERS CONCERNANT LE SYSTEME VIRHOPLAN.

Avis du Bureau du Conseil national des établissements
hospitaliers concernant le système Virhoplan.

Introduction.

A l'origine, le système Virhoplan a été conçu pour détruire les sets de dialyse rénale. L'application a été étendue au prétraitement des déchets à risque dans les hôpitaux suite à une législation plus contraignante concernant l'élimination de ce type de déchets. Ce prétraitement permet de réduire le volume des déchets d'environ 70% et de les traiter comme des déchets sans risque à un coût nettement plus bas. Cette application se justifie essentiellement pour des motifs économiques compte tenu du coût très élevé du traitement de la composante déchets à risque.

Le principe du système a été développé et testé à Bordeaux et une expérience est en cours depuis 1991 au "Centre hospitalier général de Niort". En Belgique, un Virhoplan sera opérationnel à partir du mois de juillet 1994 à l'hôpital de Libramont.

Description du système

L'appareil se compose pour l'essentiel des éléments suivants:

- une chambre d'amenée à volet pivotant où les déchets sont introduits et où les containers servant au transport interne des déchets sont automatiquement désinfectés par vaporisation d'un liquide;

- un dispositif pour broyer les déchets et les réduire en fines particules en vue de permettre une action efficace du désinfectant;

- une chambre de désinfection contenant 45 litres de désinfectant constitué de composés à base d'aldéhyde et d'alcool. La concentration de désinfectant (2%) est maintenue automatiquement à niveau après chaque cycle;

- une chambre de compression où les déchets sont comprimés sous haute pression. Le désinfectant est repompé vers la chambre de désinfection. Du fait de la pression élevée, le désinfectant pénètre plus profondément dans les déchets. Les déchets traités et comprimés sont transférés dans un container ou un sac synthétique au moyen d'une conduite d'extraction. Les déchets renferment encore une quantité de désinfectant suffisante pour que l'action de ce dernier se poursuive.

Conclusion

La recherche et les tests portant sur l'appareillage Virhoplan dans les hôpitaux français montrent que celui-ci convient au prétraitement de désinfection de la majorité des composantes des déchets à risque. De ce fait, ceux-ci peuvent ensuite être traités à un coût nettement plus bas comme des déchets sans risque (en France, ils peuvent également être déversés; en Belgique, ils doivent être incinérés).

La période-test est encore relativement courte de sorte que l'on ne peut pas encore apprécier correctement la fiabilité et la durée de vie de l'appareil.

Son application en Belgique nécessite encore des études complémentaires concernant, par exemple, l'intégration de l'appareil dans le circuit des déchets à l'intérieur des hôpitaux. A cet égard, il convient surtout de veiller à ce que le personnel ne soit pas contaminé ni blessé durant le transport interne des déchets à risque du lieu de production jusqu'à l'endroit central où est situé l'appareillage Virhoplan. Il convient également d'adapter la nouvelle législation, entre autres, l'arrêté bruxellois du 23/03/94 qui interdit le prétraitement de certaines composantes de déchets à risque qui pourraient être traités par l'appareillage précité.

Une grande partie des déchets à risque se compose de déchets contaminés générés par les laboratoires de microbiologie. Dans de nombreux établissements, ceux-ci sont désinfectés dans un autoclave puis traités comme déchets sans risque. A cet égard, le système Virhoplan n'offre, à mon sens, aucune alternative valable, ni du point de vue environnemental (décontamination thermique versus décontamination chimique), ni du point de vue économique (énergie thermique versus énergie électrique et désinfectant onéreux).